

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 18 heures 31.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Sandrine COMTE, Marcel GOLBERY, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Patrice LANGIN, Anne DEMOND, Max SEBASTIEN, Thierry DUCHAMP, Sandrine BELMONT, Éliane CHAPON, Marjorie MERCIER, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Maryse MICHAUD, Oihiba DRIDI, Bernard JAVAZZO, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Roger MAJDALANI donne pouvoir à Sandrine COMTE, Ahlame TABBOUBI donne pouvoir à Marjorie MERCIER, Marine BOISSIER donne pouvoir à Jérôme MOROGE, Lionel RUFIN donne pouvoir à Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Jacques ROS donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Patrice LANGIN, Alain DONJON donne pouvoir à Marion LECLERE, Maud MILLIER-DUMOULIN donne pouvoir à Bernard JAVAZZO.

ABSENTS :

Claude MOUCHIKHINE, Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 8 février 2022 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020.

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions par rapport à ces actes de gestion ?
(*Non.*)

2 - Modification du règlement intérieur du temps de travail

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Nous n'avons pas tellement d'autres choix que de nous conformer à la loi.

Est-ce que certains ont des questions par rapport à ces deux points ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 abstention
(M. MAUXION)

3 - Adhésion au dispositif de centrale d'achat territoriale - Approbation du règlement de la centrale d'achat territoriale - Autorisation de signature de la convention d'adhésion - Délégation au Maire

Rapporteur : M. MBOUNI.

Présentation du rapport par M. MBOUNI.

M. LE MAIRE.- Merci Levana.

Y a-t-il des questions sur ce dispositif de centrale d'achat des plus classiques mais qui pourrait être éventuellement intéressante sur certains aspects ? Il n'y a rien d'obligatoire, évidemment. Ce serait sans doute dommage de ne pas participer à cette réflexion.

J'en profite pour remercier Levana qui travaille énormément sur quelque chose d'assez similaire avec les achats groupés sur la commune de Pierre-Bénite et cela a été enclenché, vous le savez, sur l'énergie bien qu'en effet les mutuelles l'aient fait il y a déjà un certain nombre d'années mais il y a de belles perspectives à l'avenir, proches de nous sur les moustiques et sans doute aussi sur l'isolation, tout cela en lien avec une association créée pour ce faire.

Vraiment un grand merci à toi, Levana. On sait qu'il y a de fortes attentes vis-à-vis de ce moyen que nous offrons à la population pour gagner un peu de pouvoir d'achat en cette période, ce sont évidemment des choses qui me semblent tout à fait importantes et évidentes à mettre en place. Donc merci à toi.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4 - Vote du compte de gestion

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Sur le compte de gestion évidemment, comme l'a très bien dit Marlène, il n'y a pas tellement d'enjeux si ce n'est de dire que la trésorerie dit la vérité ou non.

Y a-t-il des questions sur le compte de gestion ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 1 abstention (M. MAUXION), 2 votes contre (M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

4 - Approbation des comptes administratifs 2021 - Budget principal et budget annexe

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci Marlène pour cette présentation de la photographie de l'année précédente.

Avez-vous des questions sur ces deux comptes administratifs ? (*Non.*)

Il me revient de remercier Marlène, bien sûr, pour le travail effectué mais aussi l'ensemble des agents pour avoir tenu nos engagements cette année encore avec, on l'a vu, un résultat positif de près de 1 300 000 €. C'est 97 % des investissements prévus qui ont été réalisés. Ce sont des chiffres tout à fait remarquables qui sont un enchaînement de décisions prises au quotidien et c'est le fruit du travail de nos agents que je tiens encore une fois à remercier ici. Ce n'était pas évident puisque nous sortions progressivement de cette période de pandémie.

Quand nous regardons ces dépenses à caractère général c'est extrêmement intéressant. Ce sont finalement les dépenses de la gestion courante et c'est là que nous voyons les efforts réalisés, nous revenons sur un chiffre qui était celui de 2018. Nous avons les dépenses à caractère général en 2021 que nous avions en 2018.

Bien sûr, les choses depuis, malheureusement, deviennent de plus en plus compliquées à tenir du fait notamment de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie mais grâce à ces efforts quotidiens, donc à ce maintien de nos dépenses courantes, nous avons pu une nouvelle fois avoir un taux d'investissement extrêmement important pour une commune comme la nôtre.

C'est l'ouverture de la crèche Pré en Bulle. C'est la ferme de Maguy. C'est un redéploiement total de la vidéoprotection sur la commune. C'est encore des investissements extrêmement importants sur la consommation d'énergie de nos équipements. Et tout cela en diminuant la dette et sans augmenter les taux d'imposition.

Je sais qu'on nous dit souvent que ce serait bien de temps en temps de changer de disque mais, non, je n'ai pas envie de changer de disque parce que cela fait maintenant un certain nombre d'années que nous proposons ce type de bilan sur

les années écoulées à savoir que nous n'augmentons pas les impôts, nous n'augmentons pas la dette et nous continuons à investir un maximum. Nous l'avons vu, le ratio nombre d'années de désendettement pour notre commune est de six ans. La moyenne de la strate est de sept ans et demi. Pourtant nous avons un niveau extrêmement haut d'investissement.

Je crois que nous pouvons collectivement malgré tout nous féliciter de ce résultat obtenu sur l'année 2021.

Je mets aux voix les comptes administratifs.

La délibération est adoptée à la **majorité** des membres présents, 3 votes contre (M. MAUXION, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

6 - Affectation du résultat 2021 - Budget principal et budget annexe

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette affectation ? Si ce n'est le cas je mets au vote.

La délibération est adoptée à la **majorité** des membres présents, 3 abstentions (M. MAUXION, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

7 - Vote des taux d'imposition 2022

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Dans notre élan j'ai oublié de sortir pour le vote du compte administratif. Donc il va falloir que nous revotons le compte administratif.

(M. le Maire quitte la salle)

Mme BONTEMPS.- Nous passons au vote du compte administratif.

La délibération est adoptée à la **majorité** des membres présents, 3 votes contre (M. MAUXION, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

(Retour de M. le Maire dans la salle)

M. LE MAIRE.- Nous revenons au vote des taux d'imposition 2022. Y a-t-il des questions sur ces taux inchangés en 2022 ? *(Non.)*

Là encore nous continuons. Depuis 2014 nous n'avons pas touché ces taux d'imposition. Cela a vraiment été une ligne de conduite pour nous puisqu'un certain nombre de municipalités, face à la baisse des dotations, face à l'augmentation de certains coûts, se sont vues contraintes d'augmenter ces taux d'imposition.

Nous, nous avons toujours fait ce choix-là de dire que ces taux ont augmenté quasiment annuellement durant des années et des années. C'est un effort qui a été demandé aux Pierre-Bénitains. Nous prenons l'engagement de faire les efforts pour qu'il n'y ait plus cette augmentation des taux d'imposition.

C'est un vrai choix que nous assumons. Malgré tout, quand je lis certaines déclarations j'ai du mal à comprendre la portée, en tout cas la volonté de l'auteur de ces déclarations. Nous avons tous lu, ou un certain nombre, dans la presse locale aujourd'hui l'interview d'un des candidats à la présidentielle. Il se trouve que ce candidat n'est pas n'importe qui puisque c'est le président sortant et celui-ci nous dit qu'il y a des communes qui ont décidé d'augmenter les taux d'imposition, qu'il faut sanctionner les maires qui prennent ces décisions-là.

Je trouve cela extrêmement dur comme termes. On avait déjà eu "Balance ton maire" à une époque, ce qui était odieux comme procédé et aujourd'hui on a : Si les maires augmentent les impositions au niveau local il faut les sanctionner. Mais on ne devrait pas s'exprimer ainsi, d'autant plus quand on est en charge des plus hautes fonctions au niveau de l'État français.

Il y a certaines choses qu'on ne peut laisser passer en tant qu'élu local. Je trouve que nous avons eu sur ces dernières années un certain nombre de retours qui démontraient parfois un certain manque de respect de la condition d'élu local, du maire parce que là il s'agissait des maires mais aussi des conseillers municipaux. Je crois que nous sommes tous des gens responsables. Nous savons gérer nos collectivités. Nous le faisons du mieux que nous pouvons dans la situation actuelle.

Quand en plus dans le même temps ce même chef de l'État annonce qu'il diminuera de 10 milliards d'Euros les dotations aux collectivités locales, on a envie de dire : D'accord, les économies que vous ne faites pas vous les faites porter sur les collectivités locales. C'est un petit peu compliqué d'entendre tout cela.

Je souhaiterais dire cela parce que je sais qu'il y a un certain nombre de mes collègues qui ont décidé d'augmenter les taux d'imposition et, encore une fois, c'est la liberté voulue par la Constitution française de gérer les collectivités locales, je ne crois pas que ce soient des termes que l'on devrait entendre de la part de nos responsables.

Je mets aux voix les taux d'imposition pour 2022 inchangés.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

8 - Vote du budget 2022 - Budget principal et annexe

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Marlène.

Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Quand doit être posée à peu près la première pierre de l'école ?

M. LE MAIRE.- Mi-2023.

M. MAUXION.- Parce que je ne dois pas être le seul à avoir appris dans la presse le projet de la commune de Pierre-Bénite liée avec Oullins d'avoir une nouvelle piscine qui ne serait pas municipale mais qui serait mutualisée.

Vous aimez à vous plaindre de la Métropole quand elle propose la création d'un projet de méthaniseur sur la station d'épuration. Étant donné que les cabinets de conseil ont été recrutés et choisis et que vous avez convoqué la presse pour faire une annonce je pense que vous auriez pu aussi nous en parler ne serait-ce que, pas forcément convoquer une commission, en Commission des Finances trois jours avant pour étudier le budget de la commune nous glisser un petit mot en disant : *Voilà, nous sommes en train d'en discuter, c'est confidentiel, pour l'instant il n'y a rien de fait, etc.* Je trouve que l'effet d'annonce à 10 jours d'élections est un peu facile et surtout sans en parler du tout.

On est dans le même sujet que pour le méthaniseur.

Deuxième chose, au niveau des budgets d'investissement la municipalité achète la maison Relachon pour 350 000 €. J'imagine qu'il y aura des travaux prévus dedans. Ce n'est pas encore budgétisé ? D'accord.

M. LE MAIRE.- Sur la maison il y aura des travaux à réaliser. Aujourd'hui on connaît les délais entre le moment où vous décidez d'acheter, de préempter et a priori il n'y a pas de travaux qui pourront débiter sur cette année-là. Premier point.

Deuxième point, l'annonce conjointe sur un projet de centre nautique intercommunal sur la commune d'Oullins. Vous le voyez, il n'y a pas aujourd'hui d'impact et il n'y a pas de décision prise non plus si ce n'est de participer à la réflexion avec la commune d'Oullins par Pierre-Bénite. Effectivement, j'aurais pu vous passer un coup de fil quelques jours avant mais aujourd'hui on n'engage pas des sommes extrêmement importantes si ce n'est une participation au prorata plutôt minime sur cette étude qui nous permettra de nous dire si nous y allons ou pas.

Aujourd'hui si on pose les choses on est incapable de répondre à cette question ni vous ni moi. Pourquoi ? Parce qu'on ne sait pas si c'est possible, combien cela coûte, où est-ce que ce serait placé, si cela répondrait vraiment aux attentes de nos habitants.

Cela me semble un projet extrêmement intéressant et il aurait été dommage de ne pas se mettre dans la boucle de la réflexion avec la Ville d'Oullins.

Je n'ai pas bien compris votre allusion à 10 jours des élections présidentielles parce que si c'est cela qui va modifier le cours du scrutin prévu, je n'ai pas suivi les programmes des uns et des autres mais j'ai l'impression que cela n'a pas été repris par les candidats, à regret et au bénéfice de qui d'ailleurs, on ne sait pas trop exactement, mais on a des élections chaque année en France, c'est sans doute une bonne chose vis-à-vis d'autres pays où il y en a peu, je veux bien qu'on n'annonce plus rien pendant des mois et des mois chaque année mais, en tout cas, là c'est un début de réflexion.

C'est drôle le parallèle que vous opérez avec le méthaniseur prévu, enfin prévu, peut-être pas, on n'est peut-être que sur un préprojet, je n'en sais rien, je n'ai aucune information, en tout cas pas plus que vous sur ce projet qui risque d'avoir un impact. Je ne sais pas comment vous dire mais je me dis que l'impact d'une piscine pour une commune n'est pas tout à fait le même que l'impact d'un

méthaniseur qui serait en plus intercommunal où on ferait venir les boues d'autres communes par camion jusqu'à cet endroit-là. Je me dis que ce n'est pas tout à fait la même chose. Et puis c'est sur le territoire de Pierre-Bénite.

Là, on est sur le quartier de la Saulaie pour le centre intercommunal nautique. On est sur la ville d'Oullins. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Si je pouvais vraiment jusqu'au bout il se trouve que l'exécutif ici c'est encore nous. L'exécutif de la ville de Pierre-Bénite c'est nous. On pourrait nous informer en priorité parce que les Pierre-Bénitains l'ont décidé ainsi. Donc je ne mets pas tout à fait les choses sur le même plan.

Aujourd'hui, que ce soit très clair et je le rappelle, cela n'a pas d'impact financier sur notre budget. Nous nous donnons la possibilité de réfléchir avec Oullins. Nous souhaitons que ce soit possible, très clairement. Nous souhaitons que ce soit possible puisque nous savons qu'un équipement nautique fait défaut à la ville de Pierre-Bénite. Et aujourd'hui nous n'avons pas le foncier ni, il faut être honnête, tout seuls les moyens de créer un tel équipement sur la commune. Donc je verrais là plutôt une opportunité pour notre ville.

Évidemment que dès que nous aurons un début d'information concrète nous en discuterons tous ensemble et nous le présenterons bien plus largement aux élus et aussi à la population.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non.*)

Nous allons pouvoir passer au vote.

J'en profite pour remercier Marlène BONTEMPS et évidemment les services qui sont derrière et Dieu sait qu'actuellement c'est compliqué d'avoir des projections sur la suite en termes notamment d'inflation. L'inflation a tous niveaux.

Cela a un impact, bien sûr, au niveau de la cuisine centrale. Même si nous produisons maintenant localement nous ne sommes pas encore à 100 % de produits issus du jardin de Maguy.

Nous avons cette augmentation constante du coût de l'énergie et de tout le reste.

Nous avons eu des choix forts de début de mandat de renforcer certains services et nous nous laissons le reste du mandat pour essayer de rééquilibrer tout cela. Nous avons augmenté le service pour la petite enfance avec la nouvelle crèche, donc nous avons forcément des dépenses nouvelles puisque de nouvelles assistantes maternelles.

Nous avons renforcé à cheval sur les deux mandats la police municipale, axe très fort, multiplié par quatre les effectifs. Forcément cela a un impact sur la masse salariale.

Et puis nous avons créé d'autres services. Je pense notamment au service jeunesse.

Tout cela a un impact sur le budget actuel. C'est à nous de lisser cela sur le temps et sur le mandat mais en gardant toujours cette priorité d'avoir une commune qui investit, nous l'avons vu, et cela a été très bien rappelé mais nous

pourrions aussi citer un secteur comme la santé de proximité avec le centre de santé. Nous utilisons souvent l'investissement extrêmement important pour la commune, c'est 250 000 € de subvention mais c'est quasiment tout autant de frais de fonctionnement annuels, donc c'est très important pour nous.

Et puis n'oublions pas aussi le monde associatif. Nous en reparlerons tout de suite après avec le maintien de subventions mais nous le voyons aussi pour le cadre de vie et le cadre d'évolution de nos associations. C'est un axe encore très fort cette année avec la préemption, l'achat d'une maison sur Pierre-Bénite placée idéalement pour accueillir très rapidement nos associations et notamment le centre social Graine de vie.

Je mets aux voix le budget primitif.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 1 vote contre (M. MAUXION), 2 abstentions (M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

9 - Attribution des subventions

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry.

Y a-t-il des questions sur cette enveloppe globale et détaillée des subventions aux associations ?

M. MAUXION.- Juste une petite remarque. Je ne prendrai pas part au vote étant donné que je suis dans une association.

Les scouts ont été classés en relations publiques. Les scouts sont une association d'éducation populaire. Cela aurait pu être mis en action éducative.

C'est juste une petite remarque étant donné que c'est une association de jeunesse et d'éducation populaire, cela aurait été plus logique que dans les relations publiques. C'était juste pour la catégorisation, cela ne change strictement rien.

M. LE MAIRE.- Pour le coup cela ne change rien mais, effectivement, vous avez raison. Je ne sais pas pourquoi ils ont atterri là, nos scouts que nous sommes ravis d'avoir sur la commune.

M. MAUXION.- Sinon, les scouts vous remercient beaucoup.

M. LE MAIRE.- C'est nous qui remercions les scouts pour leurs diverses actions, pour proposer une activité différente à notre jeunesse et pour leur implication sur un certain nombre d'événements sur la commune.

Tout a été dit par Thierry DUCHAMP. Nous maintenons le niveau de subvention avec des variations minimales. Pour tout ce qui est sportif nous avons évidemment rencontré l'Office Municipal des Sports qui nous a confirmé que ces subventions étaient validées par le monde sportif. Nous avons décidé d'un commun accord de travailler peut-être pour l'année prochaine à affiner certains critères. Bien sûr, ils tourneront toujours autour des mêmes objectifs pour nous,

à savoir le nombre d'enfants licenciés, le nombre de Pierre-Bénitains, le nombre d'encadrants diplômés et aussi la participation à la vie globale de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous remercie pour les associations de notre commune.

10 - Programmation 2022 de crédits Politique de la Ville - Subventions des partenaires financiers pour les actions portées par la Commune - Participations communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11 - Clôture de l'AP/CP Construction d'un pôle sportif

Rapporteur : M. COUPE.

Présentation du rapport par M. COUPE.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions sur la clôture de cette AP/CP ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12 - Modification AP/CP Construction d'une ferme urbaine

Rapporteur : M. MBOUNI.

Présentation du rapport par M. MBOUNI.

M. LE MAIRE.- Merci Levana pour cette modification d'autorisation de paiement.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13 - Clôture de l'AP/CP Création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- C'est donc une nouvelle clôture d'autorisation de paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14 - Révision AP/CP Construction d'un nouveau groupe scolaire

Rapporteur : Mme LARGE.

Présentation du rapport par Mme LARGE.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

C'est évidemment un gros projet prévu sur le mandat toujours avec ce même souci de la jeunesse, de l'avenir de Pierre-Bénite. Marlène l'a rappelé tout à l'heure mais vraiment cette année est marquée par des investissements très lourds pour nos écoles puisque c'est le lancement de cette nouvelle école mais aussi l'agrandissement de la cantine de l'école du Centre, la végétalisation et la piétonnisation de l'accès à l'école Picasso, c'est le début de la réflexion sur les cours de Paul Eluard et de Picasso, c'est également la mise en accessibilité et aussi les travaux énergétiques sur toutes nos écoles. Cela reste évidemment à nos yeux la priorité sur laquelle nous investissons très massivement.

Je mets aux voix cette révision d'AP/CP.

La délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents.

15 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Échanges Francophones

Rapporteur : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Les 42 000 sont une subvention en numéraire à l'association, c'est cela ?

En plus de la subvention, et ce n'est pas un reproche, je n'attaque pas tout le temps, je tiens à noter que la commune met à disposition à la fois le parc, sa police municipale, je crois qu'il y a aussi du personnel des espaces verts et c'est la commune qui paie les agents SSIAP qui assurent la sécurité physique des lieux durant la soirée. C'est cela ?

M. LE MAIRE.- Pour le SSIAP, oui. Pour le reste je n'ai pas compris.

M. MAUXION.- Il est marqué "Mettre à disposition de l'association les policiers municipaux sur le site durant le festival".

M. LE MAIRE.- Ils passent comme vous avez déjà pu les voir, mais ils ne passent pas toute la soirée...

M. MAUXION.- Il est marqué "Mettre à disposition."

M. LE MAIRE.- Les policiers municipaux de la Ville de Pierre-Bénite ne restent pas sur le site en permanence, comme cela a été le cas l'été dernier.

M. MAUXION.- Les agents de sécurité et les agents SSIAP sont financés par la commune sur le budget. C'est en plus de la subvention des 42 000 €. Je ne sais pas si c'est nécessaire de le valoriser ou pas, en tout cas en tant que subvention à une association, une subvention en nature. Je ne sais pas où cela doit apparaître.

M. LE MAIRE.- Si, à terme sur notamment le budget de chaque association et le compte de gestion cela apparaît. Mais c'est exactement comme tout à l'heure quand nous avons voté les subventions à nos associations. Nous n'avons pas fait apparaître le fait que nous mettions à disposition des locaux, que nous entretenions ces locaux, que nous payions les fluides.

Et vous avez tout à fait raison, Monsieur MAUXION, en réalité l'aide de la commune à nos associations est bien plus importante que le simple montant d'une subvention. Quand on dit qu'on donne une subvention de 250 000 € au Centre de Santé Benoît Frachon en réalité le coût est bien plus élevé puisque nos agents du service technique vont sur place car c'est nous qui payons un certain nombre de réparations, car c'est nous qui payons les fluides. Effectivement, vous avez raison, mais tout cela se valorise et la subvention n'est finalement qu'une partie de l'effort fait par notre collectivité sur cet événement-là comme sur les autres. C'est vrai.

M. MAUXION.- C'est une remarque que j'avais déjà faite l'an dernier. On avait parlé de valorisation de l'occupation des salles notamment pour les associations ou de valorisation de toutes les subventions en nature faites aux associations pour différencier parce que c'est vrai qu'on a l'impression qu'on ne donne pas beaucoup à certaines mais elles ont énormément. Tout le monde se rend compte de l'effort fait par la commune pour l'ensemble des associations.

M. LE MAIRE.- Oui. De la même façon sur un événement comme l'Envol Trophée. Il y a la subvention pour l'Envol Trophée mais derrière, même si les bénévoles de l'association font le plus gros du travail, nous avons des agents, nous avons la police municipale qui passe, des équipements publics mis à disposition.

M. MAUXION.- Le régisseur général de la Maison du Peuple ?

M. LE MAIRE.- Oui. Pas sur l'Envol mais quand une association intervient à la Maison du Peuple on met à disposition la Maison du Peuple mais aussi le personnel et tout le reste, vous avez raison.

Le montant est important sur cette manifestation mais c'est pour nous une manifestation souhaitée qu'on ne saurait porter nous-mêmes. Nous sommes ravis d'avoir le savoir-faire de cette association-là. C'est un vrai partenariat qui pour nous est extrêmement important. Cela permet aux Pierre-Bénitains d'avoir des têtes d'affiche comme BÉNABAR ou Christophe MAÉ dans le cadre du parc Jean de la Fontaine. C'est tout à fait remarquable. Ce sont des moments que nous souhaitons vivre sur notre commune.

Et pour organiser cela forcément c'est un très gros événement qui nécessite un travail en amont extrêmement important que nous ne pourrions porter sauf à recruter des agents pour lesquels ce serait la mission et forcément les coûts seraient bien plus importants. Donc nous sommes ravis de ce partenariat avec l'association.

Je le rappelle, c'est le 9 et le 10 septembre, comme l'a dit Marjorie MERCIER. J'invite vraiment les Pierre-Bénitains à réserver leurs places.

Passez par la Maison du Peuple pour réserver vos places parce que nous avons un tarif préférentiel pour les Pierre-Bénitain. C'est important de le rappeler.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16 - Signature d'une convention d'occupation du complexe sportif La Canopée avec la S.A.S. LyonSo Basket

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur DUCHAMP pour la précision de votre présentation.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*) Tout était clair.

Vous le comprenez, nous avons des conventions d'occupation de salle pour toutes nos associations. Il se trouve que pour ce qui est LyonSo, LyonSo est passée en société anonyme et sportive, donc une convention à titre gratuite n'est plus possible ni envisageable. Il y aura une redevance de la part de LyonSo à la commune de Pierre-Bénite pour l'occupation de la Canopée notamment les soirs de match, les mardis et vendredis. Tout est dans la convention. Effectivement, tout se valorise.

M. MAUXION.- Cela revient exactement à ce que nous disions juste avant. Tout se valorise.

Je n'ai pas appris par cœur le document mais en termes de volume d'occupation il s'agit de quelle salle, quand ?

M. DUCHAMP.- C'est écrit. Il y a les locaux, la salle, les horaires. Il y a tout un calcul scientifique qui est ramené à l'heure en fonction des jours d'occupation. C'est très précis. C'est pour cela que je tenais à le souligner.

M. LE MAIRE.- Cela reprend l'occupation d'aujourd'hui. Il n'y a pas de modification, à savoir que c'est l'équipe première de LyonSo qui est concernée. Il y a l'entraînement quotidien et en moyenne sur l'année, si on devait lisser, c'est un match tous les 15 jours à domicile si on prend vraiment les 12 mois de l'année. Cela équivaut à peu près à deux heures par jour d'occupation.

M. MAUXION.- La redevance de 33 000 € sera en 2025 parce que pour les trois prochaines années c'est une redevance diminuée à 10 000 € ?

M. LE MAIRE.- Oui, nous avons souhaité l'échelonner pour aller jusqu'à 33 973 €. Étant donné qu'ils se sont montés en SA cette année on s'est dit que dans leur plan de charge ils n'avaient pas prévu une subvention à la commune de Pierre-Bénite, si on peut appeler cela comme cela, et notamment à hauteur de quasiment 35 000 €. Donc nous leur avons proposé cet échelonnement. C'est ce qui se fait dans les autres communes.

C'est tout nouveau pour nous. C'est plutôt nouveau dans le secteur. Nous nous sommes renseignés sur ce qu'il se faisait ailleurs et quand un club arrive à un certain niveau on essaie de lui lisser cela dans le temps pour qu'ils aient une,

deux à trois saisons pour se préparer à payer une somme relativement importante qui pourra varier si toutefois il y avait un besoin supplémentaire et que nous accédions à cette demande-là. C'est très clair. Ce n'est pas quelque chose de figé dans le temps. De la même façon cela pourrait diminuer si demain LyonSo venait à avoir moins de besoins. Nous pourrions le revoir aussi.

Il reste encore quelques matchs avant cette fin de saison. On a à domicile encore deux matchs deux vendredis et ensuite il y aura les play-offs avec au moins un match et on espère beaucoup plus si les résultats venaient à revenir à la Canopée mais on n'en doute pas une seconde.

Je mets aux voix la signature de cette convention.

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

PÔLE TECHNIQUE

17 - Signature de la convention relative au dispositif GoodWatt de promotion et test de vélos à assistance électrique

Rapporteur : M. PAYS.

Présentation du rapport par M. PAYS.

M. LE MAIRE.- Merci Jean-Luc.

Y a-t-il des questions sur ce dispositif qui va encourager nos agents à utiliser le vélo pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Merci à Jean-Luc pour son implication notamment au sein de l'association l'ADDVC qui est l'Association Développement Durable de la Vallée de la Chimie très active et intéressante sur sa vision du développement durable pas forcément toujours sur un axe punitif mais sur quelque chose d'extrêmement positif.

PÔLE FAMILLES & ÉDUCATION

18 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale pour la mise à disposition d'un intervenant éducation physique et sportive

Rapporteur : Mme LARGE.

Présentation du rapport par Mme LARGE.

M. LE MAIRE.- Merci Dominique.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

C'est simplement une convention qui reprend l'usage déjà existant sur la commune. Il nous est demandé de passer une convention.

C'est quelque chose qui fonctionne bien et nous sommes évidemment sensibles à son maintien.

Je rappelle que dans les écoles de Pierre-Bénite il y a un intervenant musical, un intervenant sportif, un intervenant arts plastiques. Tout cela ce sont des agents municipaux. Il y a l'orchestre à l'école. Il y a un nouveau service

pédagogique qui permet aux plus petits d'aller sur le jardin de Maguy, notre ferme urbaine. Il y a évidemment les spectacles à la Maison du Peuple. Il y en avait un encore aujourd'hui. Et j'en passe.

Également, c'est quelque chose dont on ne parle plus, mais il y a l'augmentation des subventions de la commune en direction de l'organisation des classes vertes qui est aussi quelque chose d'important pour notre jeunesse.

Je mets aux voix cette convention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents.

Je vous remercie pour cette dernière délibération. Le prochain Conseil municipal est le 24 mai. D'ici là nous aurons la vogue de retour à Pierre-Bénite sur la place de la Paix du 15 au 20 avril.

Également le lundi de Pâques, le 18, nous aurons la chasse aux œufs dans le parc Jean de la Fontaine, organisée par les Amis de Pierre-Bénite.

Vous pouvez noter aussi le 8 Mai avec une commémoration bien particulière cette année. Nous essayons de la mettre en place depuis maintenant quelques années, trois ans, et ça y est, la pandémie nous laissant un peu plus tranquilles, il y aura une journée particulière avec l'exposition sur la place Jean Jaurès dès le matin de véhicules anciens et de maquettes. Ensuite l'après-midi nous défilerons dans tout Pierre-Bénite à bord de ces véhicules. Il y aura une distribution de petits drapeaux sur tout le trajet. Nous terminerons en fin d'après-midi au monument aux morts pour la commémoration, puis un temps musical aussi bien par l'Harmonie l'Abeille que par des chanteuses années 50.

Merci beaucoup. Bonne soirée.

La séance et levée à 19 heures 57.